

**ARRÊTÉ N°2024/00147-1 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE 2^{ème} année mention Santé et Société
Parcours Santé et Sciences Humaines et Sociales**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Hélène JOIN-LAMBERT

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE 2^{ème} année mention Santé et Société Parcours Santé et Sciences Humaines et Sociales	- Madame Natalie RIGAL - Madame Céline VENIAT - Madame Eve LEGRAND

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-2 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT – LICENCE
2^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation
parcours accompagnement socio-éducatif et formation**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Président :

- Monsieur Louis Mathiot

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE 2^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation parcours accompagnement socio-éducatif et formation	- Madame Florence TARDIF-BOURGOIN - Monsieur Konstantinos MARKAKIS

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-3 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE 3^{ème} année mention Santé et Société
Parcours Santé et Sciences Humaines et Sociales**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Hélène JOIN-LAMBERT

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE 3^{ème} année mention Santé et Société Parcours Santé et Sciences Humaines et Sociales	- Madame Natalie RIGAL - Madame Céline VENIAT - Madame Eve LEGRAND

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/147-4 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE 3^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation
Parcours accompagnement socio-éducatif et formation (EAD)**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Dina ADINDA

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE 3^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation parcours accompagnement socio-éducatif et formation (EAD)	- Monsieur Christophe JEUNESSE - Monsieur Louis MATHIOT

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024.
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/147-5 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE 3^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation
Parcours accompagnement socio-éducatif et formation**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Olivier BRITO

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE 3^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation parcours accompagnement socio-éducatif et formation	- Madame Dina ADINDA - Monsieur Konstantinos MARKAKIS

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/147-6 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention Psychologie Clinique, Psychopathologie, Santé : approche psychanalytique**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Marion FELDMAN

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie, Santé : approche psychanalytique	- Madame Hélène RIAZUELO - Madame Nathalie DE KERNIER - Madame Guillemine CHAUDOYE - Madame Mathilde LAROCHE-JOUBERT - Madame Sara SKANDRANI - Monsieur Boris LASSAGNE - Madame Clémence DAYAN - Madame Juliette HENNESSY - Madame Daniela BATISTA - Madame Gaëlle CERUTTI - Madame Pia URIBE

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 MARS 2024
Pour le Président, et par délégation
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-7 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé
Parcours Psychologie clinique et psychopathologie empirique et cognitivo-comportementale**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Rafika ZEBDI

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé Parcours Psychologie clinique et psychopathologie empirique et cognitivo-comportementale	- Madame Lucia ROMO DESPREZ - Monsieur Cyrille BOUVET - Madame Marie-Claire GAY - Madame Aurélie DOCTEUR - Monsieur Tristan HAMMONIERE - Monsieur Yannick MORVAN - Madame Alice EINLOFT-BRUNNET - Madame Stella TSAMITROU - Monsieur Steeven LOUIS - Monsieur Matheus BEBBER

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-8 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention psychologie de l'Education et de la Formation
Parcours Psychologie Cognitive positive Appliquée aux Apprentissages avec les Technologies**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Laure LEGER-CHORKI

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Psychologie de l'Education et de la Formation parcours Psychologie Cognitive positive appliquée aux apprentissages avec les technologies	- Monsieur Emmanuel SCHNEIDER - Monsieur Fabien FENOUILLET - Monsieur Evgeny OSIN

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-9 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention psychologie du développement
parcours psychologie clinique du développement des enfants et des adolescents : famille, école, justice**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Président :

- Monsieur Pascal MALLET

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Psychologie de développement parcours psychologie clinique du développement des enfants et des adolescents : famille, école, justice	- Madame Géraldine ESPIAU NORDIN - Madame Rana ESSEILY - Madame Maya GRATIER - Madame Anne BOBIN-BEGUE - Madame Camille DANNER TOUATI - Madame Natalie RIGAL - Monsieur Olivier VECHO - Madame Bérangère RUBIO - Madame Irène LORENZINI

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-10 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention psychologie du développement
parcours psychologie de la petite enfance : milieux de vie et développement**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Rana ESSEILY

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Psychologie de développement parcours psychologie de la petite enfance : milieux de vie et développement	- Madame Géraldine ESPIAU NORDIN - Monsieur Pascal MALLET - Madame Maya GRATIER - Madame Anne BOBIN-BEGUE - Madame Natalie RIGAL - Madame Camille DANNER TOUATI - Monsieur Olivier VECHO - Madame Bérangère RUBIO - Madame Irène LORENZINI

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-11 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention neuropsychologie
parcours neuropsychologie clinique et cognitive à tous les âges de la vie, neurosciences**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Président :

- Monsieur Corentin GOSLING

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention neuropsychologie parcours neuropsychologie clinique et cognitive à tous les âges de la vie, neurosciences	- Madame Charlotte PINABIAUX - Madame Marie DE MONTALEMBERT - Madame Laurence CONTY - Madame Antonine GOUMI

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-12 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention psychologie sociale, du travail et des organisations
parcours psychologie de l'orientation, de l'évaluation et du Conseil**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Isabelle SOIDET

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Psychologie sociale, du travail et des organisations parcours psychologie de l'orientation, de l'évaluation et du conseil	- Madame Isabelle OLRY-LOUIS - Madame Caroline ARNOUX-NICOLAS

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-13 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention psychologie sociale, du travail et des organisations
parcours psychologie sociale : recherche, études, interventions**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Président :

- Monsieur Jean-Baptiste LEGAL

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Psychologie sociale, du travail et des organisations parcours psychologie sociale : recherche, études, interventions	- Monsieur Thierry MEUER - Madame Peggy CHEKROUN - Monsieur Anthony LANTIAN

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-14 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention psychologie sociale, du travail et des organisations
parcours psychologie du travail et ergonomie**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Sophie PRUNIER-POULMAIRE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Psychologie sociale, du travail et des organisations parcours psychologie du travail et ergonomie	- Madame Anne-Marie VONTHRON - Madame Marianna GIUNCHI - Monsieur Louis GALEY - Madame Stéphanie STANKOVIC - Monsieur Marco PENA JIMENEZ

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024 /00147-15 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation
Parcours Cadres d'Intervention en Terrains Sensibles (CITS)**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Fanny SALANE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la Formation Parcours Cadres d'Intervention en Terrains Sensibles (CITS)	- Monsieur Laurent GUTIERREZ - Madame Jeanne DEMOULIN

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-16 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation
Parcours Clinique de la Formation**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame **Françoise HATCHUEL**

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la Formation Parcours Clinique de la Formation	- Monsieur David FAURE - Monsieur Konstantinos MARKAKIS

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-17 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation
Parcours Education Familiale et Interventions Socio-Educatives en Europe (EFISEE)**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Anna RURKA

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la Formation Parcours Education Familiale et Interventions Socio-Educatives en Europe (EFISEE)	- Madame Hélène JOIN-LAMBERT - Monsieur Louis MATHIOT - Madame Geneviève BERGONNIER-DUPUY

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024 /00147-18 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la formation
Parcours Ingénierie Pédagogique en Formation d'Adultes (IPFA)**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Président :

- Monsieur **Olivier LAS VERGNAS**

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 2 ^{ème} année mention Sciences de l'Education et de la Formation Parcours Ingénierie Pédagogique en Formation d'Adultes (IPFA)	- Madame Florence TARDIF-BOURGOIN - Monsieur Christophe JEUNESSE - Madame Dina ADINDA

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-19 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE 2^{ème} année mention Psychologie**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologique et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente:

- Madame **Marianna GIUNCHI**

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE 2 ^{ème} année mention Psychologie	- Madame Rana ESSEILY - Monsieur Emmanuel SCHNEIDER - Madame Jordane BOUDESSEUL - Madame Lucia ROMO - Madame Guillemine CHAUDOYE - Madame Clémence Dayan - Madame Lucie RIGAILL

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-20 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE 3^{ème} année mention Psychologie**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente:

- Madame **Marianna GIUNCHI**

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE 3 ^{ème} année mention Psychologie	- Madame Rana ESSEILY - Monsieur Emmanuel SCHNEIDER - Madame Jordane BOUDESSEUL - Madame Lucia ROMO - Madame Guillemine CHAUDOYE - Madame Clémence Dayan - Madame Lucie RIGAILL

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-21 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE PROFESSIONNELLE mention Métiers de la Relation à l'Animal-Compagnon : Médiation,
Education, Comportement**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente:

- Madame **Nathalie BEGUIN**

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE PROFESSIONNELLE mention Métiers de la Relation à l'Animal-Compagnon : Médiation, Education, Comportement	- Madame Sarah JEANNIN - Monsieur Sébastien DEREGNAUCOURT

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-22 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers du Conseil et de la Formation des Adultes Parcours
Accompagnement de Parcours, Tutorat en Ligne, Community Management**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Dina ADINDA

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers du Conseil et de la Formation des Adultes Parcours Accompagnement de Parcours, Tutorat en Ligne, Community Management	- Monsieur Christophe JEUNESSE

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRÊTÉ N°2024/00147-23 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
LICENCE PROFESSIONNELLE mention Services à la Personne
Parcours Responsable de Coordination Aide à la Personne dans son Environnement**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education est composée comme suit :

Présidente:

- Madame **Hélène RIAZUELO**

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
LICENCE PROFESSIONNELLE mention Services à la Personne parcours Responsable de Coordination Aide à la personne dans son Environnement	- Madame Clémence DAYAN - Monsieur Boris LASSAGNE

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 mars 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA

